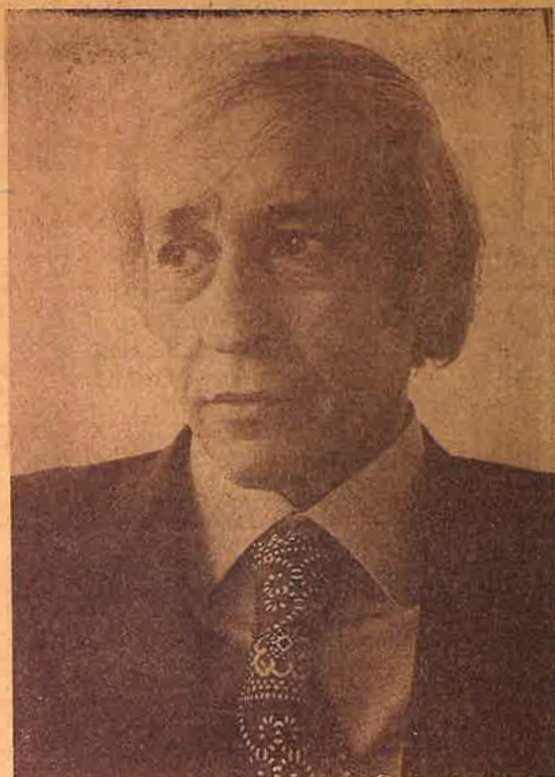


ATTENTAT A L'IRAKIENNE: LE SCANDALE DE LAUSANNE

Les autorités irakiennes ont-elles été mêlées à l'organisation d'un attentat politique, à Lausanne, il y a un an? L'un de leurs représentants a-t-il personnellement prêté la main à ce crime, sur place, sous couvert d'activités diplomatiques? C'est l'une des conclusions auxquelles sont parvenus les enquêteurs lausannois après onze mois d'investigations. Une conclusion qu'ils ont notifiée, ces derniers jours, dans une correspondance

adressée au Département fédéral de justice et police, à Berne. Pendant un an, toutes les recherches conduites dans cette affaire ont été entourées de la plus parfaite discrétion. Rien n'a filtré. Aujourd'hui, la TLM révèle les développements et les prolongements de cette enquête — de la découverte de l'arme du crime à l'étrange comportement de Bagdad face aux questions helvétiques. Mais d'abord quelques faits de 1976.



M. Ismet Vanly: à un fil de la mort.

CH-Lasser

Il avait le regard un peu triste et inquiet. C'était un Irakien apparemment morose. Ce jeudi 7 octobre de l'année dernière, chemin du Levant à Lausanne, il se présente en ami au domicile de M. Ismet Chériff Vanly, 51 ans, citoyen suisse d'origine kurde, juriste à Lausanne. Il est midi trente. Au moment où son hôte lui prépare une tasse de café à la cuisine, il lui tire deux balles de 7,65 dans la tête, l'une à plus d'un mètre, l'autre à bout portant, juste derrière l'oreille, comme on achève les condamnés.

M. Chériff Vanly, aujourd'hui, se porte comme vous et moi. Seules traces de ces deux balles qui lui ont fracassé la mâchoire sans toucher de centre vital: un léger défaut de prononciation et quatre minuscules cicatrices de part et d'autre de la tête. M. Vanly a changé de domicile et ne communique son adresse qu'à un cercle restreint de connaissances. Quand il sort, il est souvent armé, lui qui déteste les armes. C'est un conseil de la police!

L'assassin, l'homme morose, lui, n'a jamais reparu. Mais quatre jours avant de commettre son agression, il avait été présenté à M. Vanly, dans ce même appartement lausannois, par un monsieur à la carte de visite imposante: M. Nabil Nadim Al-Tikriti, cousin de l'homme fort du régime de Bagdad, ex-consul général

Bagdad a-t-il téléguidé un crime en Suisse? Après un an de silence sur l'«affaire Vanly» voici en exclusivité les développements de l'enquête

par Yves
Lassueur

d'Irak à Genève et, dès 1975, ambassadeur et conseiller au Ministère des affaires étrangères à Bagdad. C'est sa présence dans cet imbroglio qui, d'emblée, laissa soupçonner que les autorités irakiennes elles-mêmes étaient impliquées dans cet acte de terrorisme, qu'elles l'avaient peut-être couvert, téléguidé, organisé.

Le téléphone du 2

De fait, tout commence en Suisse le 2 octobre 1976 par un coup de téléphone. Ce jour-là, M. Al-Tikriti, de passage à Genève «pour une conférence économique à l'ONU», appelle M. Chériff Vanly à Lausanne et lui demande d'accepter de le recevoir, question d'évoquer la situation politique irakienne et leurs souvenirs communs. Les deux hommes se connaissent, en effet, même s'ils n'appartiennent pas au

même camp. Ismet Chériff Vanly, né à Damas et naturalisé Suisse, n'a jamais cessé de militer pour la cause des sions, celle de la minorité kurde: conférences, publications, prises de position. C'est un homme écouté, un homme qui dérange Bagdad.

Nadim Al-Tikriti, lui, est justement l'un des hommes de ce gouvernement irakien accusé d'écarter la population kurde, de s'être livré à des massacres, à des déportations massives. Mais devant Chériff Vanly, alors qu'il occupait de 1972 à 1975 le poste de consul général d'Irak à Genève, il s'est toujours donné la contenance du libéral éclairé, prêt à toutes les concessions envers la minorité kurde.

Des dates fraîches

Rendez-vous est donc pris pour le lendemain 3 octobre,

au domicile de M. Vanly. L'ex-consul général Al-Tikriti ne vient pas seul: il se présente en compagnie de deux «collaborateurs» irakiens, délégués comme lui à la conférence économique de l'ONU. L'un d'eux, de tout l'après-midi, ne pipe mot. D'autres convives, réfugiés kurdes, diront plus tard qu'il avait l'air triste et un peu inquiet. Un homme morose. La disposition de l'appartement semblait beaucoup l'intéresser.

La conversation, cet après-midi-là, roule sur l'Irak mais demeure courtoise. «Pourquoi ne cesses-tu de nous tirer dans les jambes, de critiquer notre politique?» demande tout de même, à plusieurs reprises, l'ancien consul au Lausannois. Et en partant, sur le seuil, il se frappe encore le front: «J'ai oublié à Genève des dates fraîches que je voulais t'offrir. Je te les ferai apporter».

Ces dates seront en effet livrées à domicile le jeudi suivant. Par les soins de l'homme morose, qui oubliera même de reprendre ses fruits prétexte avant de déguerpir, laissant Chériff Vanly pour mort et achevé, ensanglanté dans sa cuisine. Chériff Vanly qui, moins d'une semaine plus tard, allongé sur son lit du CHUV, la mâchoire dans le plâtre, rédigera la note signalant qu'il a formellement reconnu son agresseur.

Si ce dernier a disparu de la circulation, la piste qui permettrait d'aller jusqu'à lui est tout indiquée: elle passe par Al-Tikriti. Malheureusement, lui aussi s'est volatilisé. On laissera plusieurs mois s'écouler avant d'entreprendre les premières démarches officielles pour l'interroger à Bagdad.

Un Boretta de RFA

En attendant, le 18 février dernier, un jardinier découvre l'arme de l'attentat à proximité directe de l'immeuble du chemin du Levant. C'est un Boretta qui contient encore quatre balles. Un léger filetage repéré au bout du canon laisse à penser que l'arme a supporté un silencieux. Elle a été légalement achetée en Allemagne fédérale il y a sept ans, mais au-delà de son premier propriétaire, sa trace s'égare dans une série de transactions occultes conduites par des trafiquants.

Son dernier utilisateur, l'Irakien morose, lui, est identifié dans les mois qui suivent son forfait, mais pas de façon absolue. La police judiciaire a

réuni la photo d'identité de vingt-deux ressortissants irakiens ayant sollicité un visa pour la Suisse et a soumis le lot à plusieurs témoins, quelques voisins qui avaient aperçu l'agresseur dans l'escalier et avaient même échangé quelques mots avec lui, qui affirment l'avoir reconnu dans l'un des vingt-deux sujets. C'est en l'occurrence un ancien employé du consulat d'Irak à Genève. M. Chériff Vanly, toutefois, n'est pas aussi catégorique dans cette identification.

24 questions à Bagdad

Mais l'ex-consul général Al-Tikriti, lui, que sait-il et qu'a-t-il à dire? Il est devenu aussi discret qu'un mort depuis les événements d'octobre. Il est inatteignable par téléphone à Bagdad et son nom ne reparait jamais dans les listes publiées lors des nombreux remaniements ministériels qu'a connus l'Irak ces derniers mois.

En mars dernier, néanmoins, le juge lausannois Ernest Pélichet, responsable de l'enquête, fait parvenir une commission rogatoire au gouvernement de Bagdad, par l'entremise du Département fédéral de justice et police, puis de notre ambassadeur en Irak. But de cette démarche: demander au gouvernement de Bagdad qu'il interroge M. Al-Tikriti en présence d'un délégué helvétique. La requête est assortie d'un document comportant vingt-quatre questions destinées à l'ex-diplomate, questions portant sur son rôle dans l'affaire Vanly et sur l'identité de ses accompagnateurs. Pour faciliter le déroulement de la procédure, le dossier est complété par un graphique représentant l'appartement du Lausannois et la distribution des hôtes autour de la table du salon, pendant la conversation du dimanche après-midi 3 octobre. Il s'agit de mettre un nom sur les deux places occupées respectivement par les collaborateurs d'Al-Tikriti.

Bagdad a repoussé cette requête. En dépit du caractère criminel de l'enquête, elle a invoqué l'immunité diplomatique de M. Al-Tikriti pour motiver son refus de la commission rogatoire.

C'est le 13 juin dernier que le Département fédéral de justice et police, ayant pris acte de la décision irakienne, en a avisé les enquêteurs lausannois. Point de vue de Berne: M. Al-Tikriti ne saurait se prévaloir de l'immunité di-

plomatique dont il bénéficiait en qualité de consul général, de 1972 à 1976, pour des événements survenus ultérieurement. En revanche, il est venu en octobre 1976 avec un nouveau visa diplomatique, pour participer à une conférence à l'ONU. S'il a bien et bien pris part à ces travaux lors de son séjour, le refus irakien, fondé sur l'immunité diplomatique, est justifié.

Ainsi vont les subtilités des relations internationales.

Abus diplomatique

Mais les enquêteurs lausannois vont jusqu'au bout. Ils vérifient, à Genève, la participation du délégué Al-Tikriti aux rencontres économiques d'octobre 1976. En réalité, l'ex-consul général n'aurait pris part qu'à une seule et unique conférence. Il est d'ailleurs entré en Suisse le 2 octobre et en est reparti le 4. Entre-temps, il a passé presque une journée entière en ville de Lausanne, à introduire un assassin chez sa future victime.

Quel temps lui restait-il pour parler d'économie à l'ONU? D'où cette autre question que le juge informateur Pélichet s'est posée à lui-même et a soumise, par écrit, ces derniers jours, au Département fédéral de justice et police: M. Al-Tikriti n'a-t-il pas bénéficié abusivement d'un visa diplomatique et, par conséquent, ne s'abrite-t-il pas abusivement derrière le secret de l'immunité? Il va même plus loin, écrivant que M. Al-Tikriti, «sous couvert d'une mission diplomatique, est venu participer ou organiser une action criminelle en Suisse».

De son côté, le juge d'instruction cantonal, M. Philibert Muret, s'est aussi adressé à Berne: constatant qu'on peut «établir la participation directe ou indirecte des autorités irakiennes» dans l'affaire Vanly, mais vu leur «refus de participer à l'enquête», il sollicite un entretien avec le Département fédéral de justice et police.

Berne adressera-t-elle maintenant, à tout le moins, une note de protestation à Bagdad? Ou bien l'affaire Vanly, l'affaire de cette incursion criminelle en Suisse, ce scandale restera-t-il comme le souvenir d'une mauvaise fable où ce sont les uns qui reçoivent des balles dans la mâchoire et les autres qui deviennent muets?

Y. L.

Je confirme les nouvelles déjà parues dans la presse que l'homme de nationalité irakienne qui m'a tiré deux balles dans la tête chez moi le 7 octobre n'avait été présenté la première fois par M. El-Tikriti, le 3 oct. lequel était venu me rendre visite, "amicale" au domicile d'un tiers, un homme, également irakien. Je confirme que l'agresseur portait "les dates" dont M. El-Tikriti voulait me offrir et dont il avait parlé lors de la première visite. J'accuse formellement le gouvernement irakien et ses agents d'avoir frauduleusement obtenu une visa pour

Le message rédigé quelques jours après l'attentat par M. Vanly, alors cloué sur un lit d'hôpital, la mâchoire dans le plâtre. Il signalait avoir formellement reconnu son agresseur et établissait le rapport entre ce dernier et les autorités irakiennes. Un témoignage qui n'a jamais différé.